

N° 05/2023
LOIR-ET-CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY

Autres domaines de compétences des communes
Révision des tarifs des locations de salles
FDB

DECISION

Le Maire de la ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu les articles L. 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Vu la décision n°152/2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs des locations de salles, en 2023, en tenant compte de la saisonnalité et du temps d'occupation, de Lanthenay, du Centre de Loisirs, de Beauvais et du Centre administratif ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La tarification des salles est fixée comme suit :

- **Lanthenay, Centre de loisirs et Beauvais**

Assemblées générales, réunions, manifestations associatives (brocantes, compétitions sportives, rassemblements, expositions, concours, repas-dansant...),
Manifestations diverses à but lucratif, vins d'honneur, buffets, pots de départ...,
Manifestations familiales privées (mariages, anniversaires...),

❖ **Habitants de la commune ou sociétés locales**

*Beauvais, Lanthenay, Centre de Loisirs	TARIF ÉTÉ (du 15/04 au 14/10)	TARIF HIVER (du 15/10 au 14/04)
Weekend 2 jours (sam, dim)	320.00 €	380.00 €
Weekend 3 jours (vend. sam et dim) OU (sam, dim et lundi)	400.00 €	460.00 €
1 jour férié en semaine (du mardi au jeudi)	160.00 €	220.00 €
Forfait 3h (du mardi au jeudi, hors jour férié)	60.00 €	90.00 €
Caution ménage	100 €	

* La location de Beauvais s'entend par château seul pour les particuliers; château seul OU château et parc indissociables pour les sociétés.

❖ Associations locales

*Beauvais, Lanthenay, Centre de Loisirs	TARIF ÉTÉ (du 15/04 au 14/10)	TARIF HIVER (du 15/10 au 14/04)
1 ^{er} weekend	50.00 €	80.00 €
2 ^e weekend et suivants	120.00 €	150.00 €
1 jour en semaine (du lundi au jeudi hors jour férié)	30.00 €	60.00 €
Entretien des sanitaires publics du parc de Beauvais	dimanche et jour férié : tarif horaire : 23.58 €	

* La location de Beauvais s'entend par château seul OU château et parc indissociables

❖ Hors commune (habitant, association ou autre société)

*Beauvais, Lanthenay, Centre de Loisirs	TARIF ÉTÉ (du 15/04 au 14/10)	TARIF HIVER (du 15/10 au 14/04)
Weekend 2 jours (sam, dim)	450.00 €	510.00 €
Weekend 3 jours (vend. sam et dim) OU (sam, dim et lundi)	530.00 €	590.00 €
Forfait 3h (du mardi au jeudi, hors jour férié)	100.00 €	130.00 €

* La location de Beauvais s'entend par château seul pour les particuliers; château seul OU château et parc indissociables pour les associations et les sociétés.

• Salles du Centre Administratif

Pas de location pour les particuliers.

Gratuité pour les associations locales.

Assemblées générales, réunions, cours de sport, permanences, stages... Pas de restauration possible.

❖ Tarif horaire :

Salles Brocard et Colvert,	7.00 €
Salles Bruyère, Fougère et Genêt,	5.00 €

Article 2 : La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay le 5 janvier 2023

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant
de l'Etat le - 5 JAN 2023

publié ou notifié le 06 JAN 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification.

Le Maire,

J. Logeoux



Jeanny LORGEUX

Date de mise en ligne sur le site internet : 06 JAN 2023